

ATMB et Eiffage Route expérimentent des chaussées à empreinte carbone neutre pour la première fois sur autoroute

Acteur engagé pour faire de la mobilité un secteur propre et durable, ATMB est en veille permanente sur les nouveaux procédés permettant de le faire progresser et notamment d'améliorer la qualité de l'air en Vallée de l'Arve.

Louis Gauthier, directeur du développement, de l'ingénierie et de l'innovation d'ATMB et Philippe Puthod, directeur régional Centre Est d'Eiffage Route ont signé ce lundi 20 juillet une *Charte Innovation* en vue d'une expérimentation inédite en France. Pour la première fois seront testées des chaussées à empreinte carbone neutre dans les conditions particulièrement exigeantes du réseau ATMB : à près de 1 000 mètres d'altitude et sur une portion d'autoroute très circulée.

Ce procédé allie pour la première fois la mise en œuvre d'enrobés tièdes incorporant 40% de matériaux recyclés et un liant d'origine végétale en remplacement de l'habituel bitume, dérivé du pétrole.

Les deux acteurs se réjouissent de participer ensemble à cette avancée inédite du secteur dans un site exceptionnel, au pied du Mont-Blanc. Cette action s'ajoute aux efforts de l'ensemble des acteurs de la vallée de l'Arve qui agissent concrètement pour améliorer la qualité de l'air, en témoigne la récente décision du Conseil d'Etat du 10 juillet.



Une première sur une autoroute située à près de 1 000 mètres d'altitude

Le partenariat entre ATMB et Eiffage Route se concrétise par la signature de la « Charte Innovation », pour la réalisation d'une planche expérimentale dans le cadre du contrat de renouvellement de 1,4 km de chaussées remporté par Eiffage Route à l'issue d'un appel d'offres.

ATMB est déjà engagée depuis 10 ans ⁽²⁾ dans une démarche environnementale dans le cadre du renouvellement de ses chaussées avec l'usage d'enrobés incorporant des matériaux recyclés. Aujourd'hui ses équipes vont plus loin en testant sur une section longue de 260 mètres et sur les deux voies de trafic un enrobé inédit valorisant un liant d'origine végétale.

Ce liant est issu d'un coproduit de la sylviculture ⁽¹⁾ et de l'industrie papetière française : la poix. Ce produit issu principalement de résineux, comme le pin des Landes, permet de mettre en œuvre les revêtements de chaussées en version tiède, soit 40°C moins chaud que les revêtements usuels. Le procédé végétal, combiné à l'économie d'énergie en fabrication permet de réaliser des chaussées à empreinte carbone neutre.

Si ce procédé a déjà été testé sur des sections de routes départementales en plaine, c'est la première fois qu'il sera expérimenté en pleine largeur de deux voies de circulation très dense à 90 km/h – 10 000 véhicules/jours dont 11 % de poids lourds. De surcroît à une altitude de 930 mètres, au pied du Mont-Blanc, exposée à d'importantes variations thermiques, avec plus de 100 jours/an en dessous de 0°.

Le surcoût de cette innovation, lié à l'expérimentation de produits nouveaux et aux essais de validation, est partagé entre ATMB et Eiffage Route.

Louis Gauthier précise « Chez ATMB, nous pensons qu'il est de notre responsabilité de concessionnaire autoroutier d'agir concrètement pour trouver de nouvelles pistes d'expérimentation. Nous voulons que notre secteur devienne plus propre et plus durable. Plus les industriels pourront tester et déployer ces innovations, moins elles seront coûteuses et plus elles se démocratiseront. Tester ces nouvelles chaussées végétales sur la RN205, dans des conditions climatiques rudes et avec un trafic important constitue un défi qu'ATMB est fière de relever. Une innovation visant à réduire les émissions de CO₂ tout au long du cycle de vie d'une chaussée, en production et durant le chantier, est un nouveau geste fort d'ATMB pour multiplier nos efforts visant à améliorer la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve ».

« Eiffage Route développe depuis plusieurs années des produits et des procédés routiers visant à abaisser considérablement l'impact carbone de ses activités. La mise en œuvre d'enrobés Biophalt® sur la RN205, en partenariat avec ATMB, est une reconnaissance des efforts d'innovation et de développements bas carbone d'Eiffage » a souligné Philippe Puthod.

Le calendrier de l'expérimentation

Juillet et août permettront de préparer les travaux, notamment en formulant les revêtements en laboratoire avec les matériaux spécifiques du chantier.

Durant la nuit du 18 septembre, sous réserve de conditions météorologiques favorables, la planche expérimentale sera mise en œuvre sur 260 mètres de long et une largeur de 10 mètres, couvrant les deux voies de circulation sur la RN205, en direction de Chamonix, juste avant le tunnel des Chavants.

Cette planche fera l'objet d'un suivi technique pendant cinq ans : des inspections visuelles, carottages et autres essais in situ seront réalisés à un, trois et cinq ans.

En fonction des résultats de la période de suivi, du comportement observé vis-à-vis des agressions (climat, trafic) et du maintien de bonnes conditions de sécurité, il sera fait le choix de développer cette technique d'application sur des sections plus importantes de notre réseau.



Contribuer à préserver la vallée de l'Arve

Au pied du Mont-Blanc, le réseau ATMB dessert un territoire exceptionnel de vallées et de haute montagne. Soucieuse de préserver un cadre naturel unique au monde, ATMB porte une attention particulière à l'intégration environnementale de ses infrastructures ainsi qu'à la qualité de l'air. Grâce à des techniques plus respectueuses de l'environnement et en encourageant des solutions alternatives de transports, les équipes innovent en permanence pour dessiner l'autoroute de demain. Aujourd'hui, la technique n'est plus un frein mais une opportunité pour faire de la mobilité un secteur propre et durable. Dans le but d'obtenir en 2020 la certification ISO 14001, ATMB a mis en place un système de management environnemental.

Les objectifs d'ATMB : maîtriser son impact sur l'environnement et être dans un processus d'amélioration continue. Ainsi, ATMB concentre ses actions dans un Carnet de route #Environnement articulé autour de 8 axes : l'air, la faune, la flore, l'énergie, le bruit, les déchets, l'eau, les achats.

En savoir plus : <https://www.atmb.com/fr/lentreprise-atmb/profil/nos-valeurs/ecologie-environnement-autoroute-tunnel>.

Ces efforts d'ATMB pour préserver son environnement direct font partie d'un tout et d'une mobilisation complète des acteurs et décideurs locaux dont les actions viennent d'être soulignées et récompensées par la récente décision du conseil d'Etat du 10 juillet dernier*. Alors que l'Etat a été condamné pour huit zones administratives de surveillance de la qualité de l'air, la vallée de l'Arve est la seule à avoir été exceptée en raison de son Plan de Protection de l'Atmosphère « [...] qui comporte une série de mesures suffisamment précises et détaillées ainsi que des modélisations crédibles de leur impact permettant d'escompter un

respect des valeurs limites de concentration en dioxyde d'Azote NO² et en particules fines PM10 dans cette zone d'ici 2022, [...] » Extrait du point 10.

Ce résultat est de nature à encourager toute une vallée à continuer ses efforts dans sa lutte commune pour améliorer la qualité de l'air.

*<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000042115623&fastReqlD=1022048602&fastPos=1>

(1) Ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation raisonnées des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération.

(2) Par exemple, en 2019, pour la rénovation de 20 km de chaussées, ATMB a introduit un taux de recyclage de 50 % de la couche de roulement. Cela représente une baisse de près de 19 % des émissions de gaz à effet de serre : l'équivalent de 1 250 allers-retours Paris-Bordeaux en voiture a été économisé, en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

A propos d'ATMB :



La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 340 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont-Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

À propos d'Eiffage Route:



Eiffage Route contribue à l'amélioration du réseau français, des voies communales aux tracés autoroutiers, qu'il s'agisse de conception, de construction ou d'entretien. Experte en aménagement urbain, Eiffage Route participe également à la réalisation de projets portuaires, aéroportuaires, industriels et commerciaux. À l'origine de multiples innovations, Eiffage Route est régulièrement distinguée par le ministère de la Transition écologique, notamment au travers de l'appel à projets d'innovation du Comité innovation routes et rues (CIRR), dont nombre de ses produits et procédés sont lauréats.

CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier

Sophie Mairé

Direction de la communication, de la transformation et des relations humaines d'ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11

Directeur de la communication du groupe Eiffage

Sophie.maire@eiffage.com

01 71 59 10 62